

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 97

présenté par
M. Poisson-----
ARTICLE 2

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« l'offre et la demande »

les mots :

« les offres et les demandes d'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mission de la nouvelle institution n'est pas d'organiser l'équilibre macroéconomique l'offre et la demande mais de mettre en relation les offres concrètes et les demandes concrètes d'emploi. Il convient de le préciser clairement par souci de cohérence.